



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. Le 6 novembre 2024, le secrétariat a reçu de la Chine, qui agissait au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (pays du groupe BASIC), une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)¹.
2. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président du SBSTA, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 16.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire²

3. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante et unième session du SBSTA, proposé après consultation du Président du SBSTA, est le suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - c) Organisation des travaux de la session ;
 - d) Activités prescrites.

¹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/642615>.

² Les points de l'ordre du jour qui sont communs aux soixante et unièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI sont signalés par un astérisque.



3. Questions relatives au bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble*.
4. Recherche et observation systématique.
5. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Questions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation* ;
 - b) Rapport du Comité de l'adaptation* ;
 - c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement*.
6. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques* ;
 - b) Examen de 2024 du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
7. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes*.
8. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste*.
9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
10. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.
11. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques*.
12. Questions relatives au fonctionnement du mécanisme pour un développement propre.
13. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3 ;
 - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3 ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
14. Questions méthodologiques :
 - a) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
 - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux ;
 - c) Outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé.

15. Rapports annuels sur les examens techniques :
 - a) Examen technique des informations figurant dans les rapports biennaux et les communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I³.
16. Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial*.
17. Questions diverses.
18. Clôture et rapport de la session.

III. Annotations

16. Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial*

4. *Rappel* : Le 6 novembre 2024, le secrétariat a reçu de la Chine, qui agissait au nom des pays du groupe BASIC, une demande visant à inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du SBSTA⁴. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, la question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la session.

5. *Mesures à prendre* : Le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre seront invités à prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée.

³ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto.

⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/642615>.